

Duplicata

GREFFE

DU

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE DOLE

R E C E P I S S E D E D E P O T

39 RUE DES ARENES B.P.72

39108 DOLE CEDEX

TEL : 03.84.79.42.24. TELECOPIE : 03.84.82.60.80.

MINITEL 24H/24 : 08 36 29 11 11

A.L.T.O. - ALLS LOGISTICS, TRANSPORTS & OPERATIONS

ZONE INDUSTRIELLE LES CHARMES D'AMONT

39500 TAVAUX

V/REF :

N/REF : 65 B 6 / A-446

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DOLE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 10/08/2004, SOUS LE NUMERO A-446,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 30/06/2004

EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 30 JUIN 2004
MODIFICATION DANS LA COMPOSTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

... CONCERNANT LA SOCIETE

A.L.T.O. - ALLS LOGISTICS, TRANSPORTS & OPERATIONS
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
ZONE INDUSTRIELLE LES CHARMES D'AMONT
39500 TAVAUX

R.C.S DOLE 036 550 069 (65 B 6)

LE GREFFIER

SA A.L.T.O. – ALLS LOGISTICS, TRANSPORTS & OPERATIONS
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 250 000 Euros
Siège social : Zone Industrielle les Charmes d'Amont – 39500 TAVAU
RCS DOLE 036 550 069

EXTRAIT

REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 30 JUIN 2004

PROCES-VERBAL

Le 30 juin 2004 à 11 heures 50,

Les Membres du Conseil de Surveillance se sont réunis en Conseil, au siège social de la Société SES à YFFINIAC – 22120 – Rue Jean Monnet – ZI du Moulin à Vent, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Bernard RAYMOND, Président du Conseil de Surveillance,
- SARL ARMOR INVEST, représentée par Monsieur Claude MUSELLE, Membre,
- Madame Valérie LE MORVAN, Membre.

Le Conseil réunissant la présence effective des trois membres du Conseil de Surveillance sur les trois en fonction, peut valablement délibérer.

Assiste également à la réunion :

- Monsieur Marc VERRE, Président du Directoire.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Bernard RAYMOND, Président du Conseil de Surveillance, qui rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

.....
.....
.....

- Agrément d'un nouvel actionnaire ;
- Nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil de Surveillance ;

N

– Pouvoirs pour les formalités

Le Président prend la parole et rappelle que Monsieur Marc VERRE a été nommé membre du Directoire pour une durée de quatre années par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 3 Février 2000. Il demande, en conséquence, au Conseil de Surveillance de se prononcer sur son renouvellement.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil a pris les résolutions suivantes :

.....
.....
.....

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil de Surveillance décide d'agréer, en qualité de nouvel actionnaire de la société :

- Madame Valérie LE MORVAN née MORNET
Demeurant à MORIEUX – 22400 – 4 allée des Ormes
Née le 7 novembre 1970 à LA ROCHE SUR YON (85)

et autorise, en conséquence, toutes cessions d'actions qui pourraient lui être consenties.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil de Surveillance décide de nommer en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance, pour la durée du mandat du Président du Conseil de Surveillance :

- Madame Valérie LE MORVAN née MORNET
Demeurant à MORIEUX – 22400 – 4 allée des Ormes
Née le 7 novembre 1970 à LA ROCHE SUR YON (85)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Valérie LE MORVAN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

N

CINQUIEME RESOLUTION

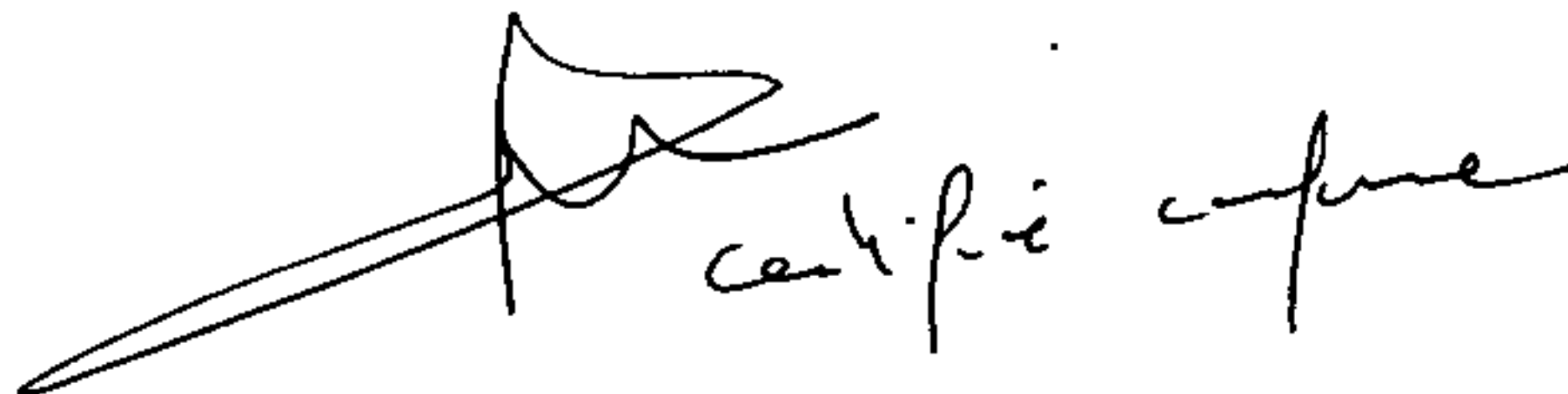
Le Conseil de Surveillance confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Conseil de Surveillance présents.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script. The signature appears to be "certifié conforme" written in a shorthand or cursive style.

SA A.L.T.O. – ALLS LOGISTICS, TRANSPORTS & OPERATIONS
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 250 000 Euros
Siège social : Zone Industrielle les Charmes d'Amont – 39500 TAVAUX
RCS DOLE 036 550 069

EXTRAIT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2004

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

Le 30 juin 2004 à 11 heures 30,

Les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la Société SES à YFFINIAC – 22120 – Rue Jean Monnet – ZI du Moulin à Vent, sur convocation régulière du Directoire.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire sous pli recommandé.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil de Surveillance : Monsieur Bernard RAYMOND.

Est scrutateur de l'Assemblée, le membre disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Monsieur Marc VERRE.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire : Monsieur Yvon LE MEN.

La Société OUEST CONSEILS AUDIT, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est représentée par Monsieur Gérard LAURENT.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote comme totalisant 15 619

M
certifié conforme

actions sur les 15 625 ayant le droit de vote, et qu'à ces 15 619 actions sont attachées 15 619 voix.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- une copie de la lettre recommandée de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes accompagnée de l'avis de réception ;
- la feuille de présence.

Il dépose également :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au **31 DECEMBRE 2003** ;
- les rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance et les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés aux articles L 225-115 du Code de Commerce et 135 du décret sur les sociétés commerciales, et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, de même que le rapport général du Commissaire aux comptes et la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

.....
.....
.....

- Démission d'un membre du Conseil de Surveillance ;
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance ;
- Pouvoirs pour les formalités.



Puis, il donne lecture des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance et présente à l'Assemblée, le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

.....
.....
.....

QUATRIEME RESOLUTION – Démission d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Isabelle HIGNARD de ses fonctions de membre et de Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Société, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de la Société, en remplacement de Madame Isabelle HIGNARD, démissionnaire :

- Madame Valérie LE MORVAN née MORNET
Demeurant à MORIEUX – 22400 – 4 allée des Ormes
Née le 7 novembre 1970 à LA ROCHE SUR YON (85)

et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2006 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Valérie LE MORVAN a déclaré accepter le mandat qui vient de lui être confié, après avoir confirmé qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

SIXIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour les formalités

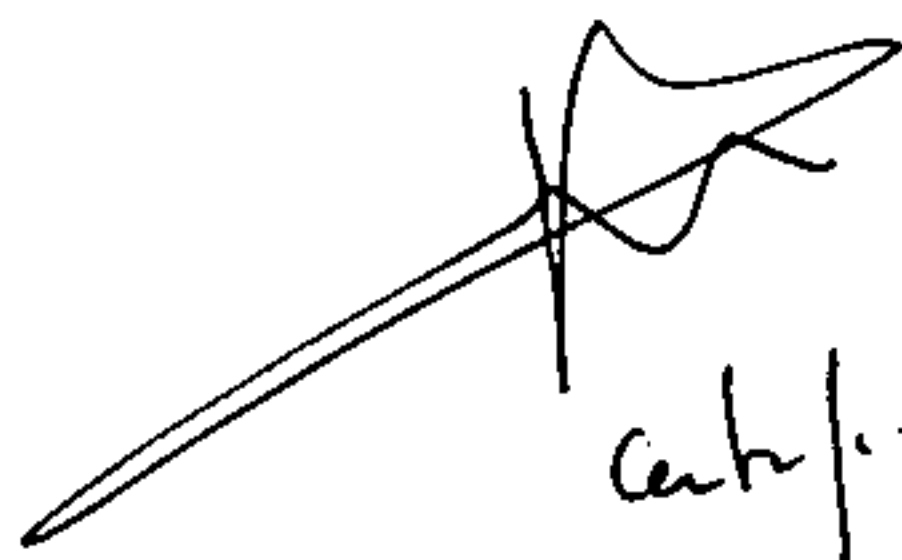
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11 heures 50.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.



auth. i. e. c. f. m. e